

Instructions pour donner accès à vos patients au contenu de leur sumehr.

1. Connectez-vous en tant que professionnel de la santé sur votre espace sécurisé du RSB



2. Cliquez sur votre profil de médecin
3. Choisissez la règle d'accès de vos patients à leurs sumehr : Oui immédiatement, Oui après un délai de 30 jours, Non



Informations personnelles



Mettre à jour

Consentement

Statut : Adhéré
Date d'adhésion : 23/05/2011

Droits

- Médecin

Emails

Email

cecile.rochus@abrumet.be

Ajouter

Cercle

Cercle

AMGE

-

Mettre à jour

Dmi et Format

Dmi : pas de dmi -

Format : pas de format -

Mettre à jour

Gestion des paramètres

Lorsque je publierai un document (SUMEHR, note, rapport,...) dont je suis l'auteur sur Brusafe, son statut par défaut sera « Accessible au patient ».

non

oui immédiatement

oui dans un délai de 30 jours

non

non

MEHR pour un patient, ses documents "En attente de validation" dans un délai de 30 jours" passeront immédiatement en

accessible au patient!

non

4. Vous pouvez également paramétrer les modalités d'accès des nouvelles versions de vos sumehr.

Réseau Santé Bruxellois abrumet Espace Privé « Professionnel »

retour au portail (déconnexion) | ROCHUS Cécile Anne

Mes patients Ajouter un patient

Informations personnelles

Mettre à jour

Consentement

Statut : Adhéré
Date d'adhésion : 23/05/2011

Droits

- Médecin

Emails

Email
cecile.rochus@abrumet.be

Ajouter

Cercle

Cercle
AMGE

Mettre à jour

Dmi et Format

Dmi : pas de dmi
Format : pas de format

Mettre à jour

Gestion des paramètres

Lorsque je publierai un document (SUMEHR, note, rapport,...) dont je suis l'auteur sur Brusafe, son statut par défaut sera « Accessible au patient ».

non

Afin d'éviter que le patient n'attende 30 jours lors de la publication d'un nouveau sumehr, j'autorise l'accès immédiat au patient lors de la mise à jour de son sumehr.

non
oui
non

POWERED BY ABRUMET ASBL